

# NAO 2025 : épisode final

Après une 2e réunion aux propositions décevantes, la CFDT a demandé à la Direction de revoir à la hausse les montants des primes (PPV).

Les résultats 2024 de 11,7 milliards le permettent !

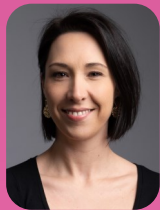


# Cfdt:



## BNP PARIBAS

17 octobre 2025



**Julie LEQUEUX**  
Déléguée Syndicale Nationale  
06 60 68 60 35



**Cédric GRENIER**  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 67 92 25 69



**Stefan DESBOURDES**  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 68 24 35 41



**Stéphane GOUBIER**  
Représentant Syndical aux Comités  
de Groupe et Européen  
07 60 47 29 41

## LES MESURES PROPOSÉES À LA 3<sup>EME</sup> RÉUNION

### Versement d'une prime (PPV)

Pour 87% des salariés

**Date de versement :** Février 2026

Assujettie à CSG/CRDS et IR si perçue (exonérée d'IR si versement sur épargne salariale)

**NEW!**  
~~1000 €~~  
~~1100 €~~  
**1300 €**

Pour les salariés à la rémunération brute annuelle globale < à 60 k€. Soit pour 59 % des salariés.

### **X** REFUS DE LA DIRECTION SUR :

- Une augmentation générale pérenne
- La hausse du palier de rémunération à 70k€
- Un surabondamment pour les versements sur l'épargne salariale
- Un versement de la prime en 2025

**NEW!**  
~~700 €~~  
**1000 €**

Pour les salariés à la rémunération brute annuelle globale entre 60 k€ et 100 k€. Soit pour 28 % des salariés.

**Soit des montants PPV 2025 supérieurs de 100€ à ceux de l'an passé.**

### Augmentation de la part employeur sur la cotisation mutuelle dès Avril 2026

**POUR TOUS LES SALARIÉS** (hors ayants droit et retraités)

**Augmentation de la part patronale :** 60 % en moyenne aujourd'hui contre 69 % en moyenne demain (selon sa rémunération).

**Prise en charge à 100 % de la cotisation de l'option 1 par l'entreprise.**

D'un point de vue global, c'est un gain de 234 €/an pour les salariés actuellement en option 1 ou 2.

Pour les salariés sur la formule de base, c'est 48 €/an en moins sur leur cotisation et une meilleure couverture.



### TARIF DES OPTIONS

	- 20 ans	20 à 59 ans	+ de 60 ans
Option 1	7,5 €	15,5 €	20 €
Option 2	12 €	33 €	38 €

**✓** Le CA de la mutuelle a voté la **suppression du délai de carence** sur l'option 1, une fois qu'elle sera rendue obligatoire (avril 2026).

### Augmentation de l'enveloppe des révisions individuelles

Augmentations/Promotions

**2 %** de la masse salariale au lieu des 1,8% obtenus l'an dernier.



### A SAVOIR

36 % des salariés ont bénéficié d'une révision salariale cette année grâce à la dernière augmentation de l'enveloppe.

### QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE NON SIGNATURE ?

- La Direction imposerait les montants de prime proposés en 1<sup>ere</sup> réunion, soit : **1000 €** et **700 €**.
- Maintien des mesures concernant la mutuelle et l'augmentation de l'enveloppe des révisions individuelles.



**SELON VOUS, LA CFDT DOIT-ELLE SIGNER CET ACCORD ?**

**EXPRIMEZ-VOUS ICI !**